



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

Procès-verbal N° 1 du 20/02/2025

Réunion du jeudi 20 Février 2025 à 18h

Présidence de séance : Yoann GERMAIN
Secrétaire de séance : Lucas THOUE

Présents : COUTANT Alain, DEMARLY Jérôme, GERMAIN Yoann, MANCIAUX Emmanuel,
et MARCHERAS Aymerik

Excusés : COPINNE Michel et COUCKE Gaël

Invités : GOSSET Raphaël, Président et STOUPLY Michel, Trésorier

Assiste : Lucas THOUE, Directeur

1. Présentation des membres

Lors de cette première réunion, un tour de table est réalisé afin de faire connaissance. Chacun évoque sa formation, ses envies au sein de cette commission et ses connaissances en la matière.

Un rappel est fait sur le rôle de membre d'une commission de District et sur le défraiement dans le cadre de ses missions.



2. Rôle de la CDTIS et Présentation Stadium

Une présentation des missions de la CDTIS est effectuée avec notamment :

- Classement des installations
- Classement des éclairages
- Contrôle des aménagements et travaux de mise en conformité
- Contrôle et suivi des travaux financés par le FAFA
- Contrôle de l'état des terrains

Une synthèse est présentée aux membres avec des indicateurs inquiétants :

- Taux de classement de 37 % (82 installations classées sur 237)
- 85 installations dont l'échéance de classement est dépassée

Un tableau prévisionnel des visites d'installations est présenté avec un découpage en 4 secteurs et avec également au programme la visite des installations déjà visitées devant lever des non-conformités majeures.

L'outil Stadium est présenté aux membres ainsi que l'évolution Stadium 2.

3. Rappel des règlements

Des rappels règlementaires sont effectués auprès des membres notamment avec comme support le Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives : niveaux de classement, types de classement, obligations vis-à-vis des niveaux de classement, durée des classements.

Les points de non-conformité rencontrés le plus fréquemment sont expliqués et détaillés avec des images et des schémas : zones de sécurité, hauteur des buts et surfaces des vestiaires.

4. Visite des installations et procédure de classement

Avec la nouvelle procédure, les prises de rendez-vous auprès des collectivités se font par voie dématérialisée. Le ou les membres de la CDTIS se déplacent pour prendre les mesures nécessaires au classement avec la présence d'un membre de la collectivité propriétaire des installations et un membre du club.



Suite à la visite, il y a 3 cas de figure possible :

- Non-conformité majeure : le classement est impossible
- Non-conformité mineure : le classement est possible sous la réserve de la levée des non-conformités mineures dans un délai imparti
- Aucune non-conformité relevée : classement de l'installation

5. Validation de la composition de la CDTIS et désignation du Président et secrétaire

La composition de la CDTIS suivante est validée : COPINNE Michel, COUCKE Gaël, COUTANT Alain, DEMARLY Jérôme, GERMAIN Yoann, MANCIAUX Emmanuel, et MARCHERAS Aymerik : 7 membres

Etant donné l'absence de certains membres lors de cette réunion, la Présidence et le secrétariat de la CDTIS seront désignés lors de la prochaine réunion.

Pour la réunion de ce jour, le Président de séance est Yoann GERMAIN et le secrétaire de séance : Lucas THOUÉ.

6. Questions diverses

Afin que la CDTIS puisse démarrer ses missions, le District doit se doter du matériel nécessaire : décamètres, perches télescopiques et lasers pour mesurer les surfaces.

Yoann GERMAIN, Président de la Commission Partenariats, est en train de négocier avec des entreprises pour obtenir du matériel.

Le Président de séance,

Yoann GERMAIN,

Le Secrétaire de séance,

Lucas THOUÉ,